



FOOTBALL CLUB de BOUAYE :

Charte de bonne conduite Saison 2016- 2017

Cette charte s'adresse à tous les licenciés du **Football Club de Bouaye**.

Il s'agit de devoirs pour faciliter la vie de tous à l'intérieur du club.

En signant la licence chacun s'engage à la respecter.

Afin de :

- Bénéficier d'entraînements réguliers.
- Pratiquer régulièrement le football avec des entraînements et de la compétition pour que chacun y trouve sa place.
- Pouvoir s'intégrer dans la convivialité du Club.

Devoirs du licencié :

- Pour obtenir sa licence, le joueur doit obligatoirement acquitter son inscription.
- Respecter les dirigeants, arbitres, entraîneurs, partenaires et adversaires.
- Respecter les horaires définis pour les entraînements et rendez-vous de matches.
- Présence régulière aux entraînements durant toute la saison.
- Maîtriser son comportement en match et aux entraînements (mauvais gestes, insultes, etc).
- Respecter les compositions d'équipes faites par les entraîneurs et dirigeants.
- Prévenir de son absence au match, lors de l'entraînement précédent.
- Respecter le matériel, les équipements ainsi que les locaux du club.
- **Nettoyer les vestiaires à tour de rôle.**
- Garder un esprit d'équipe, de club en encourageant mes partenaires en difficulté.
- **Etre avant tout un acteur dans la vie du club plutôt qu'un consommateur.**
- Participer aux manifestations du club. (bénévoles sur les tournois, assemblée générale, animations ...)
- **Pour les seniors, arbitrer les équipes jeunes 2 fois par saison.(un planning sera fait en début de saison)**

Les mesures prises :

- En cas de cartons liés à des problèmes de comportement (insultes, mauvais gestes, contestation), le joueur prendra à sa charge :
 - **Pour un carton jaune : 5 euros.**
 - **Pour un carton rouge : 25 euros.****➔> Reprise de la compétition après règlement du carton**
- En cas de non-respect des dirigeants, entraîneurs et adversaires, une suspension d'un voire plusieurs matches (décision prise suite à un entretien préalable avec le joueur, l'entraîneur et le dirigeant de l'équipe).
- En cas de non-participation régulière aux entraînements (non expliquée), le joueur pourra être suspendu d'un ou plusieurs matches.
- En cas d'absence répétée et durable, le club se réserve le droit de ne pas renouveler la licence du joueur l'année suivante.
- ***Je reconnais avoir bien pris connaissance de cette charte et je mettrai tout en œuvre pour y adhérer.***

Nom :

Prénom :

date :

Signature :